

Vie des Quartiers - Avenants programmatifs et financiers d'actions 2007 avec les associations Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon - Clairs-Soleils, Association Sportive et d'Education Populaire des Cras-Chaprais, Maison des Jeunes et de la Culture de Palente-Orchamps, Comité de Quartier Rosemont Saint-Ferjeux - Versement de subventions

M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur : La Ville de Besançon anime, à partir de sa délégation «politique de la ville et animation» et de ses trois maisons de quartier municipales, un réseau d'interventions territoriales de structures d'animations de quartier.

Ce partenariat est formalisé pour les structures associatives, par une convention pluriannuelle de trois ans qui énonce le projet associatif de la structure présenté à la Ville, détermine les relations avec la Ville et définit notamment les modalités d'attribution des aides financières ou de mise à disposition de locaux et de matériel.

Les nouvelles conventions triennales 2006-2008 des associations suivantes ont été adoptées par le Conseil Municipal du 15 décembre 2005 pour les 4 structures associatives (Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon - Clairs-Soleils, Association Sportive et d'Education Populaire des Cras-Chaprais, Maison des Jeunes et de la Culture de Palente-Orchamps, Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux).

Il convient, selon les termes de ces conventions, de se prononcer sur les avenants annuels qui fixent le programme d'actions engagé et qui déterminent la participation financière de la Ville sur chaque action.

Les avenants présenteront également les contributions des autres délégations de la Ville ainsi que la valorisation de l'aide apportée par la Ville en terme de locaux et de personnel, le cas échéant.

Les subventions complémentaires de la Ville au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et du Contrat Enfance Jeunesse feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Pour cette raison et pour ne pas pénaliser les trésoreries de ces associations, l'acompte de juillet sera cumulé avec celui d'avril.

1 - Avenant annuel avec la Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon - Clairs-Soleils

Compte tenu :

- du projet associatif de la «MJC Besançon - Clairs-Soleils» présenté à la Ville, ayant fait l'objet d'une convention triennale,
- des actions programmées pour 2007,
- des orientations et du budget de la Ville en matière d'animation et de développement social des quartiers,

il est proposé de verser des subventions pour financer les actions suivantes de la «MJC de Besançon - Clairs-Soleils» pour l'année 2007 dans les conditions suivantes :

SUBVENTIONS	ACTIONS/VILLE	
	Sollicité 2007	Proposé 2007
REALISER DES ACTIVITES		
Activités enfance		
Centre de Loisirs maternelle	20 780	20 780

SUBVENTIONS	ACTIONS/VILLE	
	Sollicité 2007	Proposé 2007
Centre de Loisirs élémentaire	26 530	26 530
Accompagnement à la scolarité	7 380	7 380
Activités jeunesse		
Centre de Loisirs Partir Jeunes	19 077	19 070
Espace jeunes 16-25 ans	18 500	22 500
Accompagnement à la scolarité	14 759	14 760
Prévention animation sportive	2 950	2 950
Camps autonomes 16-25 ans	1 900	1 900
Formation des Jeunes	300	300
A Tire d'Aile	3 050	1 000
Action adultes/Tout public		
Point Emploi	4 400	4 400
Cyber base	2 625	0
Partir Familles (séjours)	25 410	25 410
Actions féminines	5 050	5 050
Atelier urbain (PRU)	3 850	3 850
SOUTENIR LE TISSU ASSOCIATIF DE PROXIMITE ET LES GROUPES D'HABITANTS		
Soutien initiatives et associations	1 500	1 500
Accueil	3 500	2 385
Fonds de Participation aux Habitants	2 604	2 600
Journal de quartier	8 225	8 225
COPRODUIRE ET PRODUIRE DES ANIMATIONS		
Actions culturelles		
Découvertes de pratiques culturelles	8 800	8 800
Actions collectives		
Fêtes et événements	26 490	26 990
Soirées conviviales	4 023	4 020
Actions et animations Ville		
Ville en Fêtes, Alter Egaux...	2 930	2 930
CONTRACTUALISATION		
Référent de quartier	9 000	7 620
TOTAL		
MJC Besançon/Clairs-Soleils	223 633	220 950

Compte tenu de la subvention proposée, les acomptes versés pourraient s'échelonner de la manière suivante :

Versements

Subventions	Acompte Janvier	Avril	Juillet	Octobre
Ville actions	45 750	116 800	0	58 400

La somme totale des subventions attribuées à ce jour pour l'année 2007 par la Ville à la «MJC de Besançon - Clairs-Soleils» s'élèverait à **220 950 €**.

Le budget prévisionnel pour l'année 2007 pour l'association (site de Clairs-Soleils) est de **511 455 €**.

En outre, il convient de rappeler que la Ville met des moyens à disposition de l'association. Ces derniers se répartissent comme suit :

Valorisation

Locaux 93 rue de Chalezeule	Charges	Personnel	Total
16 043	5 391	-	21 434

Autres locaux mis à disposition :

Occasionnels :

Ecole maternelle Jean Macé (mercredi)

Ecole élémentaire Jean Macé (vacances)

Ecole maternelle Vauthier (vacances)

Gymnase Clairs-Soleils

2 - Avenant annuel avec l'Association Sportive et d'Education Populaire des Cras-Chaprais

Compte tenu :

- du projet associatif de l'«Association Sportive et d'Education Populaire des Cras-Chaprais» présenté à la Ville, ayant fait l'objet d'une convention triennale,

- des actions programmées pour 2007,

- des orientations et du budget de la Ville en matière d'animation et de développement social des quartiers,

il est proposé de verser des subventions pour financer les actions suivantes de l'«Association Sportive et d'Education Populaire des Cras-Chaprais» pour l'année 2007 dans les conditions suivantes :

SUBVENTIONS	ACTIONS/VILLE	
	Sollicité 2007	Proposé 2007
REALISER DES ACTIVITES		
Activités enfance		
Activités Petite Enfance	10 000	10 000
Centre de Loisirs maternel	6 000	6 000

SUBVENTIONS	ACTIONS/VILLE	
	Sollicité 2007	Proposé 2007
Activité Enfance Jeunesse	25 000	25 000
CLSH Vacances	15 000	15 000
Activités jeunesse		
Nouvelles cultures Projets jeunes	12 000	12 000
Activités adultes		
Activités adultes	31 000	11 640
ATA	0	1 000
SOUTENIR LE TISSU ASSOCIATIF DE PROXIMITE ET LES GROUPES D'HABITANTS		
Soutien initiatives et associations Préfiguration Centre Social	20 500	20 500
COPRODUIRE ET PRODUIRE DES ANIMATIONS		
Actions et animations Ville		
Vital'Eté, AE, ...	6 500	6 500
Fêtes de Quartier		
PARTICIPATION AUX LOCAUX		
Locaux/Loyer	38 200	38 200
TOTAL		
ASEP Cras - Chaprais	164 200	145 840

Versements

Acompte Janvier	Avril	Juillet	Octobre
32 250	75 726	0	37 864

La somme totale des subventions attribuées à ce jour pour l'année 2007 par la Ville à l'«Association Sportive et d'Education Populaire des Cras-Chaprais» s'élèverait à **145 840 €** (et 600 € par la Direction des Sports pour la section Karaté).

Le budget prévisionnel pour l'année 2007 pour l'association est de **649 200 €**.

Locaux mis à disposition

Permanents :

Rue Violet : (Arts plastiques)

Occasionnels :

Ecole maternelle Paul Bert (Centre de Loisirs maternel - été)

Gymnase Résal

Subvention d'intéressement : l'association ASEP a sollicité la Ville pour obtenir une subvention d'investissement. Afin de développer son Pôle Musique et réaliser un deuxième studio-local, il est proposé de verser dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) une subvention de 26 000 € qui sera versée une fois les travaux commencés.

3 - Avenant annuel avec la Maison des Jeunes et de la Culture de Palente-Orchamps

Compte tenu :

- du projet associatif de la «MJC Palente-Orchamps» présenté à la Ville, ayant fait l'objet d'une convention triennale,
- des actions programmées pour 2007,
- des orientations et du budget de la Ville en matière d'animation et de développement social des quartiers,

il est proposé de verser des subventions pour financer les actions suivantes de la «MJC Palente-Orchamps» pour l'année 2007 dans les conditions suivantes :

SUBVENTIONS	ACTIONS/VILLE	
	Sollicité 2007	Proposé 2007
REALISER DES ACTIVITES		
Activités enfance et jeunesse		
Ecole de Musique	18 410	18 410
Ecole de Danse	2 394	2 394
Ecole de Théâtre	1 441	1 441
Ateliers Enfance Jeunesse	1 470	1 470
Centre de Loisirs Mercredi	3 958	3 958
Centre de Loisirs Vacances Maternel	12 241	12 241
Elémentaire - adolescents pv	9 741	9 741
Elémentaire - adolescents été	27 580	27 580
A Tire d'Aile	3 476	1 000
Actions de Parentalité	8 550	14 143
Loisirs adultes		
Ateliers de loisirs	3 538	3 538
Ateliers seniors	687	687
SOUTENIR LE TISSU ASSOCIATIF DE PROXIMITE ET LES GROUPES D'HABITANTS		
Coordination Centre Social	7 200	7 200
Action «Image de soi»	2 989	2 989
Stages de pré qualification	15 876	10 300
Alphabétisation / Illettrisme	4 201	2 000
Ecrivain public	Valorisation	Locaux
Accompagnement à la scolarité	10 981	10 981
COPRODUIRE ET PRODUIRE DES ANIMATIONS		
Développement culturel		
Programme accès aux livres	17 776	17 776

SUBVENTIONS	ACTIONS/VILLE	
	Sollicité 2007	Proposé 2007
Action Culturelle	3 207	3 207
Spectacles Jeune Public	10 886	10 886
S'ouvrir et découvrir (CEL)	1 878	1 878
TOTAL		
MJC Palente/Orchamps	168 480	163 820

Compte tenu de la subvention proposée, les acomptes versés pourraient s'échelonner de la manière suivante :

Versements

Subventions	Acompte Janvier	Avril	Juillet	Octobre
Ville actions	36 540	84 852	0	42 428

D'autres délégations apportent une participation financière (délégation Culturelle) : pour l'Ecole de Musique.

La somme totale des subventions attribuées à ce jour pour l'année 2007 par la Ville à la «MJC Palente-Orchamps» s'élèverait à **163 820 €** (et 15 455 € par la Direction Culture pour l'école de Musique).

Le budget prévisionnel pour l'année 2007 pour l'association est de 1 320 984 €.

En outre, il convient de rappeler que la Ville met des moyens à disposition de l'association. Ces derniers se répartissent comme suit :

Valorisation

Locaux	Loyers	Charges	Personnel 2 agents	Total
Place des Tilleuls	78 496	12 370	17 144,52	108 010,52
Rue Violet	11 101	360		11 461,00
TOTAL	89 597	12 730	17 144,52	119 471,52

Autres locaux mis à disposition

Permanents :

Ecole Jean Zay (partie non scolaire)

Rue Violet (menuiserie)

Occasionnels :

Ecole élémentaire Jean Zay (vacances)

Ecole maternelle Condorcet (vacances)

Ecole élémentaire Pierre et Marie Curie (vacances)

Petite Ecole dans la Forêt (été)

Gymnase Jean Zay (été)

4 - Avenant annuel avec le Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux

Compte tenu :

- du projet associatif du «Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux» présenté à la Ville, ayant fait l'objet d'une convention triennale,
- des actions programmées pour 2007,
- des orientations et du budget de la Ville en matière d'animation et de développement social des quartiers,

il est proposé de verser les subventions pour financer les actions suivantes du «Comité de Quartier Rosemont - Saint Ferjeux» pour l'année 2007 dans les conditions suivantes :

SUBVENTIONS	ACTIONS/VILLE	
	Sollicité 2007	Proposé 2007
REALISER DES ACTIVITES		
Activités enfance et jeunesse		
Animation Enfance 4-12 ans	20 428	27 196
Animation Jeunesse 13-17 ans	18 314	21 750
A Tire d'Aile	3 150	1 000
Accompagnement à la scolarité	27 396	30 374
Activités de loisirs 6-16 ans	14 692	14 692
SOUTENIR LE TISSU ASSOCIATIF DE PROXIMITE ET LES GROUPES D'HABITANTS		
Animations Centre Social Locaux associatifs	Valorisation	Locaux
Action Musique		
Activités collectives	30 774	30 774
Permanence Emploi	7 990	5 004
Chantiers d'Insertion	39 630	24 821
Buanderie	19 883	12 453
COPRODUIRE ET PRODUIRE DES ANIMATIONS		
Animations de quartier	319	319
Animations Aînés	1 154	1 154
Animations tout public	693	693
CONTRACTUALISATION		
Référent Contrat de Ville	7 736	7 620
TOTAL		
Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux	192 159	177 850

Compte tenu de la subvention proposée, les acomptes versés pourraient s'échelonner de la manière suivante :

Versements

Subventions	Acompte Janvier	Avril	Juillet	Octobre
Ville actions	44 250	89 066	0	44 534

Au total la somme des subventions attribuées à ce jour pour l'année 2007 par la Ville au «Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux» serait de **177 850 €**.

Le budget prévisionnel pour l'année 2007 pour l'association est de 910 342 €.

En outre, il convient de rappeler que la Ville met des moyens à disposition de l'association. Ces derniers se répartissent comme suit :

Valorisation

Locaux	Loyers	Charges	Personnel	Total
Place de la Commune Libre	97 188,00	2 367,00	1 agent CCAS mis à disposition	99 555,00
Rue de l'Amitié	4,56	63,71		68,27
TOTAL	97 192,56	2 430,71		99 623,27

Autres locaux mis à disposition

Permanents :

23 rue de la Amitié

19 rue de l'Amitié (dès réception après travaux)

Le Conseil Municipal est invité :

- à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants programmatifs pour 2007 avec les associations : Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon - Clairs-Soleils, Association Sportive et d'Education Populaire des Cras-Chaprais, Maison des Jeunes et de la Culture de Palente- Orchamps et Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux

- à approuver la répartition par action des subventions suivantes :

. 220 950 € à la «Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon - Clairs- Soleils»

. 145 840 € à l'«Association Sportive et d'Education Populaire des Cras - Chaprais»

. 163 820 € à la «Maison des Jeunes et de la Culture de Palente-Orchamps»

. 177 850 € au Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux»

dont les modalités de versement s'effectueront selon les termes des conventions pluriannuelles (un acompte déjà versé en janvier puis avril et octobre).

La somme totale, soit 708 460 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 2007 au chapitre 65.422.6574.47030.

- à verser une subvention d'investissement de 26 000 € à l'Association Sportive et d'Education Populaire des Cras-Chaprais qui sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 2007 au chapitre 204.422.2042.7022.47030.

«M. Denis BAUD : Même si lors de la conférence de presse j'ai déjà eu l'occasion d'attirer l'attention sur cette délibération, je voulais, devant le Conseil Municipal, montrer à quel point la Ville de Besançon soutient les associations dans les quartiers. Nous allons ce soir voter des avances importantes sur ce que nous allons octroyer à ces associations pour l'année 2007, par exemple nous allons verser à la MJC Palente - Orchamps 163 820 €, au comité de quartier de Saint-Ferjeux 177 850 €, à la MJC Besançon - Clairs-Soleils 220 950 €, à l'ASEP 145 840 € et, dans un dossier qui suit, pour les Francas, après avoir voté 96 857 € en janvier, nous allons voter cette fois 125 000 €. Ce sont donc des sommes significatives et pour bien les mettre en perspective, je voudrais aussi rappeler, parce que ce n'est pas la totalité de ce que nous allons verser cette année, cela n'en représente qu'une partie, ce que la Ville verse en incluant la valorisation des locaux au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et au titre du Contrat Enfance Jeunesse ; pour Palente - Orchamps l'année dernière nous avons versé 312 000 €, pour le comité de quartier de Saint-Ferjeux 295 000 €, pour la MJC Besançon - Clairs-Soleils 246 000 € et pour l'ASEP 150 000 €. Et cette année nous verserons des subventions supérieures à ces dernières, donc ce sont quand même des éléments importants qu'il faut peser, d'autant plus que nous sommes à une période où la Ville va devoir compenser pour 2006 et 2007 une baisse des versements que la Caisse d'Allocations Familiales octroyait jusque-là et lorsque je dis cela, ce n'est pas la Caisse d'Allocations Familiales que je vise car elle ne fait qu'appliquer les consignes comptables venant du Gouvernement qui gère l'Etat actuellement. Pour 2006, c'est - 127 000 €, pour 2007 : - 254 000 €, pour 2008, ce qui est prévu c'est - 380 000 €, pour 2009 : - 501 000 €, pour 2010 : - 634 000 €, et ça aboutira en 2013 à plus d'un million d'euros de moins versés pour les centres de loisirs, donc pour toute la politique culturelle, d'animation et sportive qu'on mène et également tout le secteur -la Première Adjointe en parlerait mieux que moi- de garde de la petite enfance. Ce ne sont pas des sujets qui sont totalement secondaires, cela a été relevé tout à l'heure lorsqu'on parlait de Planoise mais on aurait pu parler d'autres quartiers, à une période où les besoins se font sentir parce qu'on le sait bien, toute une partie de notre population souffre d'une paupérisation accrue. Comme le Maire le disait tout à l'heure, je ne vais pas enfoncer trop fortement le clou mais je voulais quand même le rappeler pour dire que toutes les collectivités locales et les municipalités vont être confrontées à ce problème dans les années qui viennent, qu'elles soient de gauche ou de droite d'ailleurs.

M. LE MAIRE : Je ne veux pas insister là-dessus mais je dois quand même dire qu'effectivement nous sommes très inquiets par rapport à ce que nous verse la Caisse d'Allocations Familiales. La CAF a toujours été un de nos grands partenaires, présent à nos côtés, dans toutes nos opérations. Cette année, effectivement, elle fait face à des réductions drastiques de crédits venant de la CNAF. Alors ces reproches ne s'adressent bien sûr pas aux représentants de la Caisse locale d'Allocations Familiales qui eux le déplorent aussi. J'ai là une information provenant de Localtis Info Petite Enfance qui indique que la CNAF va opérer 200 millions d'économie sur les crèches. La CNAF vient d'adopter le budget de subvention à l'action sociale qui, l'an dernier avait été marqué par les économies réalisées sur les aides aux modes de garde de la petite enfance. Je me souviens qu'un plan national petite enfance a été annoncé par le gouvernement en novembre dernier, ce qui n'est quand même pas très loin et on se rend compte qu'aujourd'hui, en 2007, nous allons devoir remettre plus de 200 000 €, vous le verrez prochainement, en budget supplémentaire, c'est-à-dire pris dans la poche des Bisontines et des Bisontins. Il faut savoir que par rapport à ce qui avait été annoncé, la progression des dépenses a été de 1,4 %, alors que normalement on devait être bien au-delà de 5,4 %. Retenez bien, je ne fais pas de procès à la Caisse d'Allocations Familiales ici, ni même à la CNAF parce qu'elle ne peut distribuer que ce qu'on lui donne mais il y a eu l'année dernière deux choses qui sont à mon avis antinomiques : on annonce qu'il y a effectivement un plan national qui fait de la petite enfance une priorité et en même temps on retire 200 millions. C'est quand même énorme et je répète ce que vient de dire Denis BAUD, et que pourra confirmer la Première Adjointe, si ça ne change pas, mais je pense qu'il faudra que ça change, cela coûtera 1 million d'euros de plus par an à la Ville et chers collègues, 1 million d'euros de plus à la Ville, cela représente une augmentation de 2 points d'impôts, alors que nous savons très bien qu'actuellement les familles, les jeunes parents ont des difficultés pour trouver des places en crèche, même à Besançon. La société que nous préparons pour les générations futures ne peut pas être non plus une société où,

lorsqu'un jeune couple attend un enfant, la principale préoccupation devienne celle de trouver une place en crèche car de plus en plus les deux parents travaillent et font garder les enfants. Je ne vais pas me lancer dans un grand débat politique parce qu'on va tous se dire que c'est la faute à l'autre mais j'attire votre attention simplement là-dessus parce que nous avons une responsabilité collective. Je ne sais pas qui demain sera au pouvoir si c'est la gauche ou la droite, nous avons chacun un avis là-dessus. Ce que je dis c'est que nous ne pouvons pas accepter qu'on continue ainsi à prendre de l'argent aux Caisses d'Allocations Familiales qui par répercussion, nous en donneront de moins en moins. Et quelle solution face à cela ? On n'a pas la solution mais j'attire votre attention là-dessus. Que chacun dans son cercle d'influence insiste bien sur ce problème. Je ne veux pas faire une polémique politicienne, simplement j'attire votre attention sur le fait que ce sont les familles qui sont pénalisées et le rapport de Localtis, je peux vous le donner, si vous le souhaitez».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 4 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

M. BAUD, Mme PRESSE, Mme MENETRIER, M. MEDJALDI, M. CYPRIANI, M. MONNEUR, Mme FALCINELLA n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 2 avril 2007.